

AUXERRE



communauté
de l'auxerrois

PLAN LOCAL D'URBANISME

7.2.a Notice sanitaire

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération en date du 21 juin 2018



1/ La gestion de l'eau

L'alimentation en eau potable

La Lyonnaise des Eaux gère la distribution de l'eau potable. Elle est responsable du pompage, de la distribution, de la qualité, de la collecte et du traitement des eaux usées.

Les captages :

Deux captages font l'objet de déclarations d'utilité publique (SUP S1) dont les périmètres de protection affectent le territoire communal :

- Les captages de la Plaine des Isles (SUP du 24 mars 1981)
- Le forage « Elnor » à Monéteau (SUP du 1er avril 1992)

Le bassin d'alimentation des captages de la Plaine des Isles et des Boisseaux s'étend sur la commune d'Auxerre. La vulnérabilité des terres aux pollutions diffuses a été caractérisée dans une étude réalisée en 2007. Le captage de la Plaine des Isles est exposé à des teneurs importantes de pesticides et de solvants chlorés.

La préservation et l'amélioration de cette ressource en eau a fait l'objet d'un contrat global pour la protection des captages de la Plaine du Saulce, de la Plaine des Isles et des Boisseaux révisé en 2014 par les collectivités concernées et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le pompage

Trois sites alimentent la ville d'Auxerre :

- Les Boisseaux, rive gauche, entre Auxerre et Monéteau ;
- La Plaine des Isles, rive droite, entre Auxerre et Monéteau ;
- La Plaine du Saulce, route d'Avallon à Escolives.

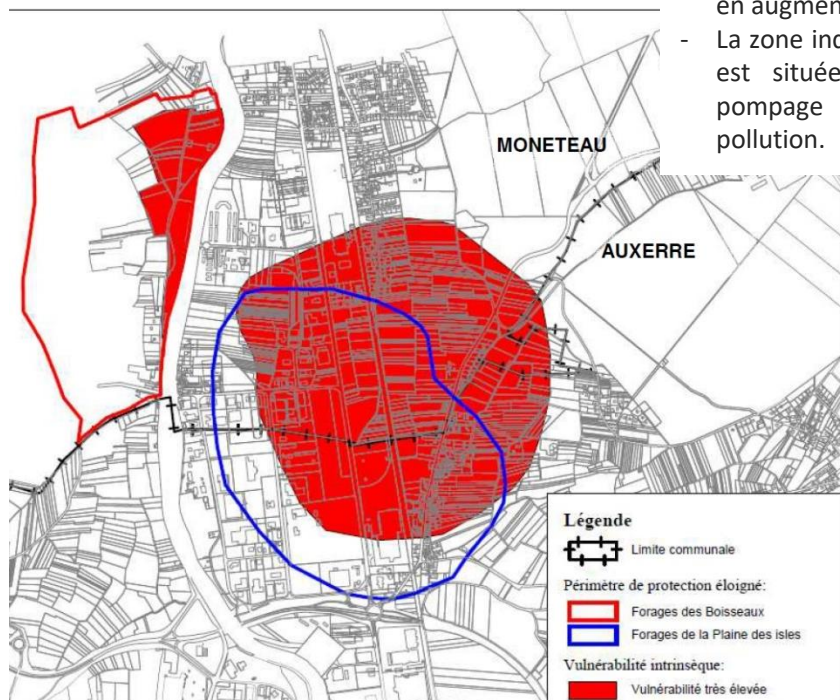
Pour chaque pompage, une protection est instaurée autour du site : la quantité d'eau pompée sur les trois forages est de 20 000 m3 environ.

Les points noirs

- Les nitrates : le taux de nitrates dans l'eau est en augmentation,
- La zone industrielle de la Plaine des Isles : elle est située à proximité d'une station de pompage et représente ainsi un risque de pollution.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉ ET ZONE DE VULNÉRABILITÉ INTRINSÈQUE DE LA NAPPE DES FORAGES DE LA PLAINE DES ISLES ET DES BOISSEAUX

Source : Association de la Plaine du Saulce, « Étude BAC de la Plaine des Isles et des Boisseaux », carte de vulnérabilité intrinsèque des captages au lessivage des nitrates et cônes d'appel



2/ L'assainissement des eaux usées et pluviales

Le traitement des eaux usées

Assainissement collectif

Le syndicat international d'épuration et de traitement des eaux usées de l'Auxerrois est compétent pour l'exploitation de la station d'épuration (compétence gérée en régie). La ville d'Auxerre assure la collecte et le transport.

Le réseau d'assainissement de la commune d'Auxerre est constitué :

- d'un réseau unitaire situé dans le centre historique d'Auxerre et à sa périphérie proche, dans les zones d'habitat ancien (78 km de linéaire) ;
- d'un réseau séparatif pluvial situé principalement en rive droite de l'Yonne et dans les zones d'extension urbaine récentes en rive gauche (80 km de linéaire).

Le réseau actuel est complexe et se compose de :

- 35 déversoirs d'orage et maillages ;
- 6 bassins : 2 bassins d'orages pluviaux à ciel ouvert aux Mignottes (3 900 m³ et 2 100 m³) ; 2 bassins d'orages pluviaux à ciel ouvert aux Clairions (1 800 m³ et 5 900 m³) ; 1 bassin d'orages pluvial/unitaire à ciel ouvert aux Brichères (1 200 m³) ; 1 bassin unitaire de stockage/restitution enterré : le bassin de la Chainette de un volume de 4 000 m³.

Description du réseau unitaire

Par temps sec, les eaux usées du secteur unitaire transitent jusqu'à la station d'épuration implantée au bord de la rive gauche de l'Yonne sur la commune d'Appoigny (85 000 EH).

Par temps de pluie, lorsque les capacités de stockage des bassins unitaires et des réseaux de transport sont atteintes, des surverses se font dans l'Yonne et les rus.

Le réseau de collecte se caractérise par une pente relativement forte sur l'ensemble de la zone. Cette pente est comprise généralement entre 1% et 4%, avec des portions à forte pente (jusqu'à 10%).

Le réseau de transport de rive (jusqu'à la station d'épuration d'Appoigny) est un réseau à faible pente (de l'ordre de 0,1%).

Description du réseau d'eaux pluviales

Les exutoires du réseau d'eaux pluviales sont principalement dans l'Yonne. Néanmoins le Grand Fossé, le ru de Vallan dans sa portion canalisée et le ru des Caillottes reçoivent également quelques exutoires du réseau d'eaux pluviales.

En rive gauche (à l'ouest d'Auxerre), le réseau se caractérise par des pentes relativement fortes sur les coteaux (jusqu'à 10%).

En rive droite, le terrain est très plat et proche du niveau de l'Yonne. Ce niveau est influencé par les barrages de navigation, ce qui entraîne une remontée d'eau dans les réseaux d'eaux pluviales qui s'y rejettent. A l'est de la voie ferrée, sur les coteaux, la pente s'accroît (jusqu'à 8%).

Assainissement non collectif

La Communauté de l'Auxerrois a la compétence gérée en régie.

La ville est assainie à 80 % environ pour la collecte des eaux usées. La station d'épuration actuelle a une capacité de 82 500 équivalent habitants. Cette capacité est suffisante compte tenu des 35 000 habitants de la ville, de l'abattoir et des rejets de la zone industrielle

La station d'épuration située sur le territoire de la commune d'Appoigny (construite en 2007) traite les eaux usées de 5 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des eaux Usées de l'Auxerrois (SIETUEA) : Auxerre, Gurgy, Monéteau, Perrigny et Appoigny. Les réseaux d'assainissement de ces communes représentent un linéaire de 350 km.

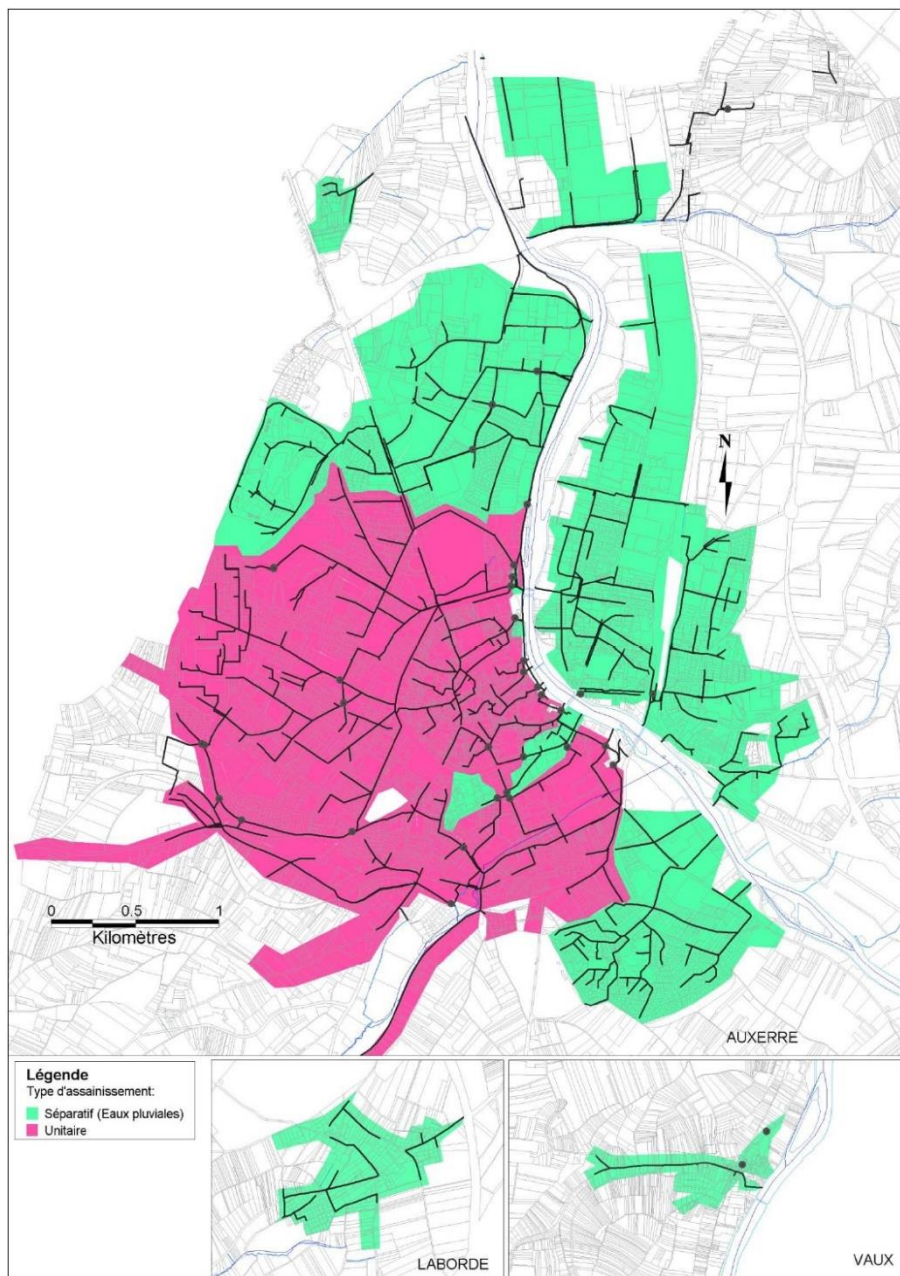
Cette station d'épuration, composée de trois parties : le pré traitement, le traitement biologique et la filière boue, a une capacité de 82.500 équivalent habitants.

Les boues sont séchées grâce au sécheur thermique couplé à une chaudière bois et valorisation en granulés épandus.

Amélioration des performances du réseau, avec clauses d'objectif dans la DSP, gestion des fuites et réduction de la pression la nuit.

Zonage des eaux pluviales couvrant tout le territoire, avec prescriptions par zone pour limiter les rejets EP.

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT UNITAIRES ET PLUVIAUX



Source : SAFEGE



Station d'épuration d'Appoigny

L'incitation à la non imperméabilisation des sols :

La non imperméabilisation des sols est un enjeu pouvant trouver nombre de traductions en aménagement urbain. Il s'agit de réduire les surfaces de voirie aux stricts besoins et de conserver au maximum la végétation sur les espaces non roulés.

Il s'agit également d'employer pour le revêtement, des matériaux poreux. La gamme est aujourd'hui étendue : enrobé drainant, pavé ou dalle non jointe, structure alvéolaire végétalisée renforçant les sols, etc.

Ces dispositions doivent bien sûr n'être appliquées qu'en l'absence de risque de pollution du sous-sol et des nappes (ce qui exclut par exemple : les stations service, les activités industrielles,...).



Quartier des Brichères : exemple de la prise en compte de la non imperméabilisation des sols

3/ La gestion des déchets

Le Plan de gestion des déchets

Déchets ménagers

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEMDA) en vigueur sur le territoire départemental a été approuvé le 23 septembre 2011. Il fixe des objectifs et des moyens de réduction des déchets, de recyclage matière et organique et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2015 et 2020. Le comité régional Bourgogne Franche-Comté est compétent en la matière depuis le 1er janvier 2016.

Déchets du BTP

Un plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne est en cours d'élaboration.

Les ordures ménagères

La ville d'Auxerre a transféré la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

L'Agglomération de l'Auxerrois améliore sans cesse les dispositifs de collecte pour le traitement des déchets. Grâce à son Schéma d'optimisation de la gestion des déchets lancé en 2010, les habitants du territoire recyclent chaque année un peu plus de déchets qui pourront ainsi être valorisés.

Un ensemble d'espace propreté situé sur la commune permet la collecte des corps creux, papier carton, et verre par apports volontaires.

Une déchetterie est située sur la commune.

La collecte en porte à porte est assurée par des bennes de collecte équipées de lève conteneurs.

Les riverains sont tenus du choix du contenant qui doit néanmoins être conforme au règlement communautaire repris par un arrêté municipal. Plus du tiers de la commune bénéficie de la collecte sélective en porte à porte.

Celle-ci a été réalisée par substitution des trois collectes par semaine initiales en deux collectes normales plus un passage en collecte sélective. Les secteurs non concernés à ce jour par la collecte sélective font toujours l'objet de trois collectes par semaine.

Une collecte spéciale sur le secteur touristique et centre ville est réalisée tous les dimanches matin. S'agissant du tri et du traitement, la Communauté de l'Auxerrois les fait réaliser dans le cadre de marché de prestations extérieures.

Le syndicat d'étude Centre Yonne dont fait partie la Communauté de l'Auxerrois réfléchit actuellement sur le mode de traitement et d'élimination des déchets à mettre en place sur son territoire.

La collecte des ordures ménagères est faite une à trois fois par semaine en fonction des quartiers. Les ordures ménagères résiduelles de l'Auxerrois, collectées en bac rouge, sont enfouies à Sauvigny-le-Bois. Le centre d'enfouissement n'est, selon le Code de l'environnement, autorisé à recevoir que les déchets ultimes, c'est-à-dire non valorisables d'après les conditions techniques et économiques du moment.

Les déchets recyclables, triés et déposés par les habitants dans leur bac ou sac jaune, sont transférés au centre de tri d'Ormoy. Ils y sont triés par matière, compactés et revendus aux différents fabricants d'objets ou d'emballages, qui en feront la matière première de leur nouvelle production : nouveaux flacons et bouteilles en plastique, tuyaux, nouvelles briques alimentaires et cartonnettes, nouvelles canettes et boîtes de conserve, mais également pull-overs, peluches, fers à repasser, outillage, etc.

Les déchets hospitaliers

Deux incinérateurs fonctionnent sur les lieux de production.

Les déchèteries

Une déchèterie est ouverte sur le site des Cassoirs (où les décharges sauvages étaient importantes). On peut y déposer : encombrants, ferrailles, journaux et revues, cartons d'emballage, verres, bouteilles plastiques, pneus, huiles de vidange, batteries, piles, gravats, végétaux, textiles, etc.